portait d'abord le nom d'« ancien sanctuaire Hong-ts'ang 1 »; quand l'impératrice Tso-t'ien prit en mains le gouvernement, on changea son nom et on le surnomma le monastère Tien-se 2. Les fondements en furent grands; les di-

regardent, non comme un souverain indépendant, mais comme le préfet de Leang tcheou. On trouvera sa biographie dans le chapitre exxxvi du Tsin chou.

[235]

宏藏古刹. Le mot 刹 tch'a désigne proprement un màt planté devant un temple, et par suite le temple luimème. Quoique ce mot soit entré depuis longtemps dans l'usage courant, il est fautif, car, au lieu de 刹 tch'a, il faut écrire 東川 la, le mot 東川 la lui-même n'étant que l'abréviation du terme 東川瑟致 lache-tche = laṣṭi (sanscrit : yaṣṭi; pâli : laṭṭhi; dans l'Inde moderne : lâṭ), qui signifie «mât». Cf. Dictionnaire japonais 佛教字典.

² Dans l'inscription de l'année 711 Kin che tsoei pien, chap. LXIX, p. 28 vo-29 r°), on lit : « Le temple Ta-yan a été fondé pendant la période cheng-p'ing (357-361) par Tchang Tien-si, qui était préfet de Leang tcheou sous les Tsin; son nom primitif était « temple Hong-ts'ang »; ensuite on changea ce nom contre celui de Ta-yun; en voici la raison: à l'époque où la grande sainte souveraine impératrice Tso-t'ien prit le gouvernement, elle institua que, dans chaque arrondissement, on établirait (un temple) Ta-yun; à la suite de cela, on donna à (cet édifice) le nom de « monastère Tien-se » 大 雲 寺 者 晉 涼州牧張天錫昇平之年所置 也。本名宏藏寺後改爲大雲。 因則天大聖皇妃臨朝之日創 諸州各置大雲。隨改號為天 賜庵。Ce texte peut donner lieu aux remarques suivantes : en premier lieu, la date de la période cheng-p'ing (357-361)

Tien-si ne commença à régner qu'en 363. En second lieu, on voit que c'est sur l'ordre de l'impératrice Ou, qui voulait que dans chaque arrondissement il y eût un temple du Grand Nuage, que le temple de Leang tcheou changea de nom et devint le temple du Grand Nuage; il faut donc considérer l'appellation « monastère T'ien-se », c'est-à-dire « monastère don du ciel », comme un simple surnom du temple, dont le nom véritable était « temple du Grand Nuage ».

La décision prise par l'impératrice Ou peut être éclairée au moyen des textes suivants : Fo tsou t'ong ki, chap. xxxix (Trip. japonais, vol. XXXV 致, fasc. 9, p. 75 v°): « La 1re année tsai-tch'ou (689), un décret impérial ordonna à neuf personnes, parmi lesquelles se trouvait le cramana Falang, de faire une nouvelle traduction du sûtra du Grand Nuage » 勅沙門法 朗九人重譯大雲經.—T'ang chou, chap. IV, p. 4 r°: « la 1re année t'ien-cheou (690), le 7° mois, le jour sin-se, on distribua dans tout l'empire le sûtra du Grand Nuage, 頒大雲經于天下. -Tch'ang-ngan tche 長安志 (cité dans le Kin che tsoei pien, chap. LXIX, p. 32 r°): « A l'angle sud-est du quartier Hoai-yuen se trouve le temple du sûtra du Grand Nuage. Au début du règne de l'impératricedouairière Ou, un gramana de ce temple nommé Siuen-tcheng présenta le sûtra du Grand Nuage; dans ce sûtra se trouvait la concordance d'une souveraine; c'est pourquoi on changea le nom de ce temple, qui devint le temple du sûtra du Grand